Bulletin municipal
Le Babillard
CANTON DE HATLEY
VOL. 04 • N° 01
FÉVRIER 2016

BIENTÔT ACCÈS AUX ÉCOCENTRES DE SHERBROOKE!

Une des grandes priorités à la municipalité du Canton de Hatley est sans aucun doute l'environnement. Beaucoup de nos actions tendent vers une vision de développement durable. Depuis plusieurs mois déjà, le Comité consultatif en Environnement de la municipalité s'est penché sur la problématique des gros rebuts. Malheureusement, chaque année, plusieurs tonnes se dirigent vers notre site d'enfouissement, administré par la Régie des déchets. Même si nous contribuons et participons à la Ressourcerie des Frontières, son utilisation est très marginale. Ceci s'explique très facilement par sa localisation, Coaticook, et le faible inventaire de matières acceptés.

C'est dans cette optique que le CCE a alors étudié la faisabilité d'un écocentre dans sa municipalité. Plusieurs mois ont été nécessaires afin d'élaborer le projet. Des écocentres ont été visités, des études de faisabilité rédigée et des croquis élaborés. Le conseil, partagé au départ, avait même consenti majoritairement à un budget de réalisation et d'opération.

Malgré le sérieux de la démarche, le conseil était inquiet et divisé sur plusieurs points. L'implication nécessaire et le niveau de service que la municipalité était prête à offrir étaient-ils suffisants pour ses citoyens?

Il ne faisait aucun doute qu'il y avait un besoin, et le CCE l'a démontré avec une étude approfondie et des statistiques. Il était certain que nous devions offrir à nos citoyens une alternative à la gestion des gros rebuts. Certes plusieurs résidents du Canton l'avaient demandé, mais l'examen des données le confirmait. Les gens ont besoin d'un endroit pour déposer leurs branches, pneus, équipements électroniques, matières dangereuses et j'en passe.

Parallèlement à ce travail, il avait été suggéré d'approcher la ville de Sherbrooke afin de donner accès à nos citoyens, aux 2 écocentres situés sur leur territoire. Après plusieurs mois, une proposition d'entente était élaborée. Elle fut soumise au conseil qui a dû faire un choix. Le coût était raisonnable et le service offert avait fait ses preuves. Heureux du dénouement de ce dossier, le conseil a accepté par résolution en février de rendre disponibles les écocentres de la ville de Sherbrooke à ses citoyens.

C'est donc avec un grand plaisir qu'à compter du 1er avril prochain, tous les citoyens du Canton de Hatley pourront se présenter à l'un des deux écocentres de Sherbrooke, l'une étant située à l'est de la ville et l'autre dans le nord. Je vous invite à consulter leur site internet afin de prendre connaissance de la liste exhaustive des matières acceptées, de l'emplacement et des heures d'ouverture. La municipalité fournira la liste de ses citoyens, et le citoyen devra apporter une preuve d'identité avec adresse. Cette entente n'inclut cependant pas les commerces et entreprises.

Chaque année, en juillet, un rapport nous sera remis par la ville de Sherbrooke afin d'évaluer l'utilisation et ainsi la pertinence d'une telle entente.

Je vous invite donc à utiliser ce nouveau service à chaque fois que l'occasion se présente et en grand nombre. Chaque item détourné du centre d'enfouissement est monétairement profitable pour la municipalité, mais surtout, elle offre très souvent une seconde vie à vos déchets. Elle témoigne aussi d'une vision éco responsable et d'une implication en accord avec le développement durable importante pour votre municipalité.

En terminant, je tiens à remercier les membres du CCE ainsi que son président, Jacques Bogenez, pour le travail, l'implication et surtout l'orientation qu'il a su transmettre au Conseil.

Objectif atteint!

Martin Primeau, maire

À LA MAIRIE

Votre Conseil municipal

Martin Primeau
Maire

Patrick Clowery
Conseiller n°1

Vincent Fontaine
Conseiller n°2

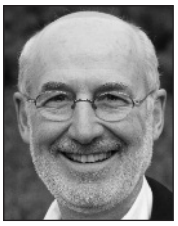

Jacques Bogenez
Conseiller n°3

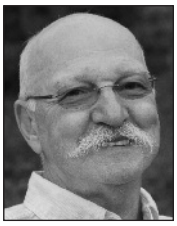

Claude B. Meilleur
Conseiller n°4

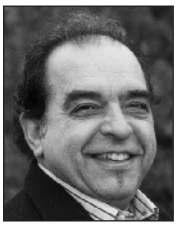

Guy Larkin
Conseiller n°5

Sylvie Cassar
Conseillère n°6

Directrice générale
Liane Breton

Adjoint à la direction
Paul Conway

Adjointe à la trésorerie
Annie Deshaies

Inspecteur en bâtiment et en environnement
Éric Gravel

Directeur des travaux publics
Jean-François Laflamme

Agente de développement loisirs
Hélène Cyr

Conception et impression du journal
Les Publications Municipales – 1 877 553-1955

COMMUNAUTAIRE

Thème photo 2017

LIEUX ET BÂTIMENTS HISTORIQUES incluant les sites historiques, sites miniers, pont couvert, ancienne voie ferrée (voir piste cyclable), église, vieille grange, maison ancienne, sentier historique, ruine, vestige, etc. N'hésitez pas à prendre des photos et à les partager avec la municipalité en les envoyant à info@cantondehatley.ca Votre photo pourrait paraître dans le prochain calendrier municipal.

Chemin Eustis par Benoit Leclerc

LISTE DE GARDIENS ET GARDIENNES

	Téléphone	*Cours de gardien averti*
Gabrielle Tremblay, 13 ans 1785 chemin de Capelton	819-346-1548	Oui
Taylor Card, 13 ans 88 chemin de Hatley Centre	819-842-4232	Oui
Kaitlyn Card, 17 ans 88 chemin de Hatley Centre	819-842-4232	Oui
Zachary Muth, 14 ans 3254 chemin de Capelton	819-578-6913	Oui
Antoine Lecomte, 14 ans 3985 chemin d' Albert-Mines	819-346-9305	Oui
Audrey Harris Dion, 14 ans 6130 chemin Hollenbeck	819-569-7441	Oui
Cynthia Chaloux, 14 ans 2671 rue du Manège	819-791-6696	Oui
Jorane Blanchet, 14 ans 2746 rue du Manège	819-566-8929	Oui
Marilee Pedneault, 14 ans 5720 chemin Dunant	819-349-6794	Oui
Léane Pellerin, 12 ans 43 chemin Beaudette	819-842-4676	Oui
Anaïs Denoual, 13 ans 1000, rue Smerdon	819-791-7625	Oui
Salomé Roos-Duarte, 15 ans 495, chemin Haskell Hill	819-823-8152	Oui

COORDONNÉES

HÔTEL DE VILLE

135 rue Main, North Hatley (Québec) J0B 2C0
Tél. : 819 842-2977 • Téléc.: 819 842-1997
Courriel: info@cantondehatley.ca
Site Internet: www.cantondehatley.ca

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi, 8h à 12h et 13h à 16h

SÉANCE DU CONSEIL DU 4 JANVIER 2016

1. Adoption du règlement n° 2016-001 et n° 2016-002 de la Régie de Coaticook

Le conseil reporte la décision concernant l'adoption des règlements d'emprunt de la Régie de Coaticook afin d'avoir plus d'information.

2. Nombre maximum de bacs par résidence

La municipalité limite le nombre de bacs roulants ramassé lors des collectes : maximum un bac noir à déchets, deux bacs bleus à recyclage et deux bacs bruns pour les matières putrescibles. Les bacs ne peuvent rester en bordure de la route entre les journées de cueillette.

3. Demi-marathon de la Fête des Mères, le 8 mai 2016

La municipalité autorise l'utilisation des chemins municipaux pour la tenue du Demi-marathon du 8 mai 2016.

4. PIIA, 4610, chemin de Capelton

Suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande des propriétaires du 4610, chemin de Capelton. Un plan d'implantation et d'intégration architecturale s'applique à ce secteur.

5. Le Parc Scowen cédé à la Fiducie de conservation Massawippi

Le conseil municipal accepte de donner à la Fiducie de conservation Massawippi son terrain connu comme le Parc Scowen afin que celle-ci réalise un projet de sentiers pour les citoyens. Cette donation est faite avec l'appui de la famille Scowen qui en avait fait don aux municipalités de North Hatley et du Canton de Hatley dans le passé.

6. Nomination au comité consultatif en environnement

Le conseil municipal nomme comme nouveau membre, Madame Michèle Couture comme membre du comité consultatif en environnement.

7. Comité Ad hoc de la vallée Massawippi

Le conseil se dote d'un comité ad hoc ponctuel sur le développement récréotouristique de la vallée Massawippi. Les membres sont Madame Hélène Cyr et Messieurs Vincent Fontaine, Claude B. Meilleur et Éric Gravel.

SÉANCE DU CONSEIL DU 6 JANVIER 2016

1. Financement de règlements d'emprunt

La municipalité accepte l'offre qui lui est faite de La Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 13 janvier 2016 au montant de 942 400 $ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2004-03, 2007-02, 2007-23 et 2009-11.

2. Procédure d'enregistrement règlement 2015-14

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement pour le Règlement n° 2015-14 est déposé. Aucune signature n'a été apposée. Ce règlement a pour objet d'autoriser la réalisation de travaux de rénovation et de transformation au 4765, chemin de Capelton et un emprunt à cette fin.

SÉANCE DU CONSEIL DU 2 FÉVRIER 2016

1. Adoption des règlements n° 2016-001 et 2016-002 de la Régie de Coaticook

La municipalité adopte les règlements d'emprunt de la Régie de Coaticook.

Le règlement n° 2016-001 est relatif au financement de l'implantation d'une usine de déshydratation des boues de fosses septiques et de l'agrandissement de la plate-forme de compostage au montant maximal de 3 092 693 $.

Le règlement n° 2016-002 est relatif au financement de l'acquisition d'un tamiseur rotatif, d'un convoyeur, d'un chargeur sur roues ainsi qu'un retourneur pour un montant maximal de 958 902 $.

1. Adoption du règlement 2016-02 zonage

Le conseil adopte le premier projet du règlement 2016-02 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

Ce règlement est nécessaire afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC Memphrémagog visant notamment à modifier la définition d'un cours d'eau. Il vise aussi à modifier la superficie des infrastructures permises dans le littoral et certaines dispositions dans la rive (ligne des hautes eaux, hangar à bateau).

2. Avis de motion règlement 2016-03 permis et certificats

Le conseil donne avis de motion que sera présenté pour adoption le règlement 2016-03 modifiant le règlement de permis et certificats 2000-11. Un permis du MDDEFP sera exigé lorsqu'un ouvrage dans le littoral est d'une superficie supérieure à 20 m2 ou si l'ouvrage occupe plus de 1/10 de la largeur du lit d'un cours d'eau.

3. Mandat entente avec la ville de Sherbrooke – traçage de pistes de ski de fond

Le conseil autorise la signature d'une entente avec Sherbrooke pour faire le traçage d'une piste de ski de fond sur la piste cyclable à partir du barrage à North Hatley jusqu'aux Mines Capelton. Cette entente est valide pour 5 ans.

4. Mandat entente avec la ville de Sherbrooke – accès aux écocentres

Le conseil autorise la signature d'une entente avec Sherbrooke pour l'utilisation des écocentres de Sherbrooke par les citoyens du Canton de Hatley. Le coût est de 25 000 $ pour la première année et sera indexé les années suivantes selon l'indice des prix à la consommation. L'entente est d'une durée de cinq (5) ans.

5. Modification résolution n° 15-12-07-14

Le conseil annule une demande au Ministère des Transports afin d'augmenter la limite de vitesse à 90 km/h sur le chemin de Capelton jusqu'à la limite avec la ville de Waterville.

6. Demande de trottoir au MTQ chemin de Capelton

Le conseil demande au Ministère des Transports d'étudier la possibilité de construire un trottoir piétonnier afin d'assurer un passage sécuritaire entre le village de North Hatley et le chemin Vaughan.

LA SANTÉ PAR LE MISO

Quelle étrange idée que de se lancer, au pays du sirop d'érable, dans la fabrication du miso, cette pâte fermentée au goût salé à haute teneur en protéines, consommée quotidiennement par 75 % des Japonais.

«Il fallait être un peu fous», conviennent Suzanne Dionne et Gilbert Boulay, propriétaires des Aliments Massawippi dans les Cantons de l'Est.

Lorsqu'ils ont commencé à vendre leurs produits au Québec, au début des années 2000, pratiquement personne, hormis les Asiatiques, ne savait quoi en faire. Mais Suzanne et Gilbert ont tenu bon, motivés par le désir de contribuer à l'amélioration de la santé et de la vitalité des Québécois.

«Dans un monde où la malbouffe fait ses ravages dans tout l'Occident, le miso non pasteurisé peut faire contrepoids en apportant plus de vie aux aliments quotidiens», écrit Suzanne dans son livre de recettes consacré au miso.

Diplômée en technologie des aliments et en chimie alimentaire, elle a découvert les vertus de cette pâte de soya fermentée lors d'un séjour en Afrique centrale. Son conjoint et elle y travail-laient comme volontaires pour Oxfam.

Pendant que Gilbert, un ex-ingénieur forestier, faisait du reboisement, elle travaillait dans des centres nutritionnels et des hôpitaux.

«Suzanne a sauvé la vie de dizaines d'enfants sous-alimentés en les nourrissant avec du lait de soya enrichi. En un mois, elle a vidé l'hôpital», raconte Gilbert.

La population locale cultivait le soya, mais personne ne savait quoi en faire. Suzanne a fait ses recherches et mis sur pied de petites entreprises de transformation alimentaire pour aider la population à mieux se nourrir.

BIENFAITS

Le miso a particulièrement retenu son attention. «Les Japonais l'étudient depuis 50 ans, souligne-t-elle. Après l'explosion de la bombe nucléaire, un médecin japonais a montré que les plus grands consommateurs de miso résistaient mieux à l'effet dévastateur des radiations.»

Suzanne Dionne et Gilbert Boulay, propriétaires des Aliments Massawippi.

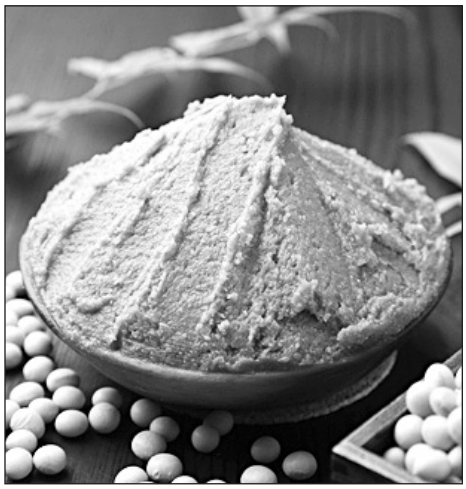

Le miso non pasteurisé, qu'ils sont les seuls à fabriquer au Québec, contient des enzymes qui facilitent la digestion et favorisent l'élimination des toxines. Sa consommation quotidienne contribuerait à réduire l'acidité, les ulcères, les intolérances et les allergies alimentaires. Plusieurs études réalisées au Japon et aux États-Unis ont également permis de montrer les propriétés anticancérogènes du miso.

Pour une santé optimale, suggèrent Suzanne et Gilbert, il faudrait arriver à troquer notre café du matin pour un bol de miso fumant, comme le font les Japonais. Dans son livre de recettes, elle propose toute une série de recettes pour ajouter le miso à notre alimentation.

On trouve les produits des Aliments Massawippi dans la plupart des magasins d'alimentation naturelle du Québec ainsi que dans plusieurs magasins Métro et Loblaw.

Source : Réimpression autorisée d'un texte de Renée Laurin du Journal de Montréal

VOUS AIMERIEZ EN SAVOIR PLUS?

Le site **alimentsmassawippi.com** regorge d'information sur le miso :

- Produits dont le Vitalcâlin et leur best-seller le miso à la japonaise
- Recettes
- Points de vente ici en région

Vous pouvez aussi vous procurer le livre de Suzanne Dionne *Le miso plus qu'un aliment… la vie*